

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
**BLAIN**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix heures et demie, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, par visioconférence diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Commune de BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Mai 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 21 – REPRÉSENTÉS : 7

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : MM. CODET Stéphane (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*) et MM. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et FLIPPOT Jacky

<b>OBJET :</b>	<b><i>Recrutement pour accroissement d'activité : encadrement d'enfants en situation de handicap</i></b>
----------------	--

N° 2020 / 05 / 09

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2 ;*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse et formation du 27 avril 2020 ;*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité lié à l'accompagnement de deux enfants en situation de handicap sur le temps du midi nécessite un renfort d'effectif durant l'année scolaire 2020-2021 ;*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*DÉCIDE de recruter deux adjoints d'animation contractuels à temps non complet 3/35e uniquement les jours scolaires, durant l'année scolaire 2020-2021,*

*PRÉCISE que, pour l'exécution de ce contrat, les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Mai 2020,  
Le Maire,

